

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 mars 2019



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme CHARRET-GODARD

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. BERTHIER (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Skate parc de plein air – Construction – Demandes de subventions

Madame Tomaselli, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

La politique sportive particulièrement dynamique de la Ville de Dijon lui a permis d'acquérir, en février 2019, un quatrième laurier dans le cadre du label « Ville Active et Sportive ».

L'implication de la collectivité dans ce domaine doit se poursuivre en mettant l'accent sur le volet « sports urbains » qui connaît une forte évolution ces dernières années, plus particulièrement en faveur des sports de glisse.

Dans ce contexte, la Ville de Dijon envisage la construction d'un skate parc de plein air, ouvert à tous publics, en complément du skate parc indoor, avec accès réglementé, situé rue du Général Delaborde.

Ce type d'équipement présente l'intérêt de développer l'offre d'espaces sportifs en libre accès sur le territoire, pour le grand public et les clubs. Il favorise, en outre, le lien social en créant des espaces conviviaux ouverts à tous.

Travaillé avec les usagers, cet équipement permettra l'expression d'une culture sportive représentée sur le territoire dijonnais par 9 clubs de roller, skateboard, BMX et trottinette, soit plus de 800 licenciés, sans compter les pratiquants non licenciés dont le nombre bien que difficilement mesurable est non négligeable.

Caractérisé par la polyvalence, le skate parc de plein air est destiné à accueillir tous les publics ainsi que tous les niveaux de pratique : personnes en situation de handicap, familles, clubs pour une pratique sportive et de loisirs de la trottinette, du BMX, du skateboard, et du roller.

En conséquence, il est proposé de procéder à la construction d'un skate parc de plein air, constitué d'éléments intégrés, d'une aire reproduisant la pratique urbaine et d'une piste de pumptrack sur la Plaine des sports située entre l'avenue Paul Doumer et le boulevard Maréchal Lyautey à Dijon à moins de 300 mètres du Quartier Politique de la Ville des Grésilles.

Le site de la Plaine des Sports a été retenu pour la proximité des équipements sportifs majeurs de la Ville : le Stade Gaston Gérard qui accueille l'équipe professionnelle de football du DFCO, le vélodrome, la patinoire, des terrains de football d'entraînement ou de loisir, des terrains de pétanque, des terrains de tennis, ainsi que pour sa desserte par les transports en commun, tramway et bus.

En outre, le site est situé dans un environnement paysager de qualité, au milieu d'un espace arboré important et assez éloigné des premières habitations.

Ce site revêt en conséquence un fort potentiel d'attractivité à l'attention de tous les publics.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 400 000 € TTC.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de travaux de 4 mois au cours du second semestre de l'année 2019 et en début d'année 2020, délai d'approvisionnement des matériaux compris.

La Ville sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux de construction d'un skate parc de plein air.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le projet ci-dessus exposé,
- 2 - arrêter le montant de l'opération tel qu'indiqué dans la présente délibération,
- 3 - décider de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de l'opération, au taux maximum,
- 4 - dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits prévus au budget,
- 5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour :55**

**Abstentions :2**